

Affaires juridiques
CLR/n°13-339

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS
Séance du 4 novembre 2013

Membres présents

M. Loïc Vaillant, Président de l'Université ;
M. Gilbert Makassy, chef de la Division de l'enseignement supérieur au Rectorat de l'Académie d'Orléans-Tours, représentant Mme le Recteur ;

Mme Florence Alazard ; Mme Christine Bénard ; Mme Hélène Bertheleu ; M. Jean-Louis Bouquart ; M. Jean-Michel Brossard ; M. Laurent Brunereau ; M. Jérôme Casas ; Mme Laurence Cornu-Bernot ; Mme Martine Courtois ; Mme Marie-Luce Demonet ; M. Marc Desmet ; M. Jean-Marc Houpert ; Mme Isabelle Laffez ; Mme Claude Ophèle ; Mme Véronique Robert ; M. Christophe Wallet ; M. Benoît Wolf.

A donné procuration en cours de séance

Mme Isabelle Laffez à Mme Claude Ophèle.

Participaient à titre consultatif

M. Alain Roncin, vice-président du Conseil d'administration, chargé des moyens et de la qualité ; M. Emmanuel Lesigne, vice-président du Conseil scientifique, chargé de la recherche, des études doctorales et de la valorisation ; Mme Nadine Imbault, vice-présidente du Conseil des études et de la vie universitaire, chargée de la formation initiale et continue ; M. Arnaud Giacometti, vice-président chargé des relations internationales ; Mme Bénédicte Delaunay, vice-présidente chargée de la vie étudiante, du handicap et de la parité ; M. Roger Fontaine, vice-président aux relations sociales, chargé de la vie universitaire et de la politique de l'emploi ; M. Pierre Gabette, directeur général des services ; M. Christophe Le Roch, adjoint au directeur général des services ; M. Christophe Marion, directeur du Cabinet ; Mme Manuelle Ruilier, directrice des ressources humaines ; M. Philippe Dailloux, directeur des Services financiers ; M. Bruno Boissavit, directeur du Service commun de documentation ; M. Bernard Buron, directeur de l'UFR arts et sciences humaines ; M. Jean-Michel Fournier, directeur de l'UFR lettres et langues ; M. Philippe Vendrix, directeur du Centre d'études supérieures de la Renaissance ; M. Jean Fabbri, directeur de l'UFR sciences et techniques ; M. Alain Gueiffier, directeur de l'UFR sciences pharmaceutiques ; M. Patrick Laffez, directeur de l'IUT de Blois ; M. Yves Ringeaud, directeur de l'IUT de Tours ; M. Emmanuel Néron, directeur de l'EPU de Tours ; M. Daniel Alizon, assesseur du directeur de l'UFR médecine ; Mme Marie-Anne Boissière, directrice du CLOUS de Tours.

*

Le quorum étant acquis, M. le Président ouvre la séance.

Approbation de compte rendu

Compte rendu du Conseil d'administration du 30 septembre 2013

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte rendu (cf. P.J.).

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

1 – Répartition des masses budgétaires pour l'année 2014

M. Roncin présente le projet de la répartition des masses budgétaires pour l'année 2014 (cf. P. J.). Il rappelle le contexte difficile dans lequel le projet de budget pour 2014 est élaboré. Cela nécessite de maîtriser les dépenses de fonctionnement avec une baisse de 10 % ainsi que les charges d'enseignement en diminution de 2%.

Le montant total des recettes prévues dans cette répartition des masses s'élève à 158 M €. Ces recettes sont constituées pour l'essentiel par notre dotation globale de fonctionnement qui représente environ 152 M €, dont 137 M € au titre de la massesalariale et 14,8 M € de crédits de fonctionnement. Les droits d'inscription s'élèvent à 3,3 M €, et les autres ressources à 2,4 M € dont 950 000 € de taxe d'apprentissage.

S'agissant des dépenses, le poids de la masse salariale reste prépondérant, puisque le montant total des rémunérations s'élève à 133 M €. 6,5 M € sont consacré aux dépenses mutualisées, 3,7 M € aux dotations de fonctionnement des composantes, 5,3 M € aux heures complémentaires, et 6 M € aux autres dépenses.

A l'issue de cette répartition, il reste donc une enveloppe de 500 000 € pour le financement de projets présentés dans le cadre des contrats d'objectifs et de moyens.

Mme Alazard indique que la répartition des masses n'est que la traduction de la lettre de cadrage budgétaire. Si cette lettre était inacceptable, la répartition des masses ne l'est pas moins. Elle estime que les coupes effectuées dans la dotation des heures complémentaires vont affecter l'enseignement dispensé aux étudiants, puisqu'elles vont entraîner la disparition d'heures prévues dans les maquettes. C'est pourquoi les élus de la liste « Ensemble à Tours » ne voteront pas cette répartition.

M. le Président considère que la qualité d'un enseignement ne se mesure pas au nombre d'heures dispensées. De plus, cela confirme l'urgence de revoir notre offre de formation, en nous interrogeant notamment sur les filières à petits effectifs.

Le Conseil approuve par 15 voix pour et 3 contre le projet de la répartition des masses budgétaires pour l'année 2014.

2 – Communauté d'universités et d'établissements et IDEX

M. le Président rappelle que la loi sur l'enseignement supérieur et la recherche a créé les communautés d'universités et d'établissements (CUE) en lieu et place des PRES. Les universités ont maintenant un an pour élaborer les statuts des CUE et assurer des transferts de compétences dans cette nouvelle structure. S'agissant de l'Université de Tours, le périmètre de la CUE ne serait pas différent du PRES actuel. La CUE doit pouvoir arrêter une offre de formation mieux harmonisée et avoir une stratégie de recherche commune. Il convient également de mettre en cohérence nos politiques avec les EPST (CNRS, INSERM, INRA...) qui peuvent faire partie de la CUE. Il faut donc bien identifier les sujets qui relèvent du niveau régional. C'est notamment le cas des propositions qui ont été formulées dans le cadre du schéma régional d'enseignement supérieur et de la vie étudiante et qui ont toutes leur place au sein de la CUE.

Toutefois, notre politique a toujours visé à développer nos liens avec d'autres universités voisines, notamment Poitiers. Il y a donc une pertinence à ce développement au niveau interrégional.

M. le Président souligne, par ailleurs, que l'actuel Gouvernement a décidé de lancer une nouvelle vague d'initiatives d'excellence (IDEX), avec la volonté de diversifier les sites bénéficiaires, alors que les IDEX retenues par le précédent Gouvernement ont visé à renforcer une dizaine de grands sites à visibilité internationale. Il est donc envisagé de bâtir un projet d'IDEX, qui réunirait les Universités de Tours, d'Orléans, de Poitiers, de La Rochelle et de Limoges. Cela nous permettrait de conduire une stratégie en formation et en recherche à visibilité internationale. Il s'agit bien de profiter de l'IDEX pour développer des projets qui ne pourraient pas être menés par une seule université comme la formation numérique, les masters en anglais ou certains projets de recherche d'excellence.

Pour avancer sur ce projet, il a été proposé de définir d'ici le mois de décembre les points forts pour répondre à l'appel d'offres de l'IDEX. A l'issue de ce premier travail, il sera décidé de présenter ou non un projet d'IDEX, qui devrait être adressé au Ministère entre les mois de juin et décembre 2014.

Une réunion sur ce sujet se déroulera mercredi 6 novembre entre les présidents des régions Centre, Poitou-Charentes et Limousin, et les président des universités de ces trois régions.

En conclusion, le président propose de nommer M. Jérôme Casas comme chargé de mission pour l'élaboration d'une réponse à un appel d'offre IDEX, ce qui vaudra approbation de la poursuite des travaux pour bâtir le projet d'IDEX.

Le conseil d'administration approuve par 17 voix pour et 1 abstention la nomination de Jérôme Casas comme chargé de mission.

*

POLITIQUE GENERALE

Informations du président

Effectifs étudiants pour l'année 2013-2014

M. le Président indique que le nombre d'étudiants est stable par rapport à l'an dernier, avec aujourd'hui plus de 24 000 étudiants. On note une nette augmentation en L1 et en DUT. En revanche, nous enregistrons des diminutions en L2 et L3, mais également en M1.

Affaires financières

Budget 2013 : budget rectificatif n°2

M. Dailloux présente le budget rectificatif n°2 (cf. P. J.). Il s'agit d'un budget rectificatif qui permet de réduire le montant global des recettes et des dépenses de plus de 2 M €.

A l'issue de ce budget rectificatif, la capacité d'autofinancement s'établit à 3,1 M € au budget rectificatif n°2 et de 3,9 M € sur la totalité du budget. Le fonds de roulement progresse de 6 M € au budget rectificatif n°2. Le fonds de roulement serait donc de 16 M € en fin d'année, ce qui représente 30 jours de fonctionnement.

On peut conclure que la situation financière de l'établissement s'améliore avec ce budget rectificatif. Toutefois, ce résultat favorable est dû principalement à une recette exceptionnelle de 3,7 M € sur la TVA recherche, ce qui ne se reproduira pas chaque année.

M. le Président souligne la faiblesse de notre capacité d'autofinancement. Ce n'est pas une surprise dans la période que nous traversons, mais c'est un problème car cela limite nos investissements, donc notre développement.

La majorité de ses membres étant présents en séance, le Conseil approuve par 17 voix pour et 1 abstention le budget rectificatif n°2 pour 2013.

Etudes, Vie de l'étudiant et Culture

1 – Compte rendu du Conseil des études et de la vie universitaire du 17 octobre 2013

Mmes Delaunay et Imbault présentent le compte rendu (cf. P.J.).

Mme Delaunay présente les actions développées dans le cadre de la semaine de la prévention routière. Les participants ont notamment demandé qu'une réflexion soit engagée pour prévenir les risques d'accidents sur le site Grandmont, notamment avec les bus de l'agglomération.

Puis elle souligne que l'assemblée générale des associations d'étudiants de l'Université de Tours a rencontré un vrai succès et que les étudiants ont demandé l'organisation de deux assemblées générales par an.

Enfin elle indique que les représentants des associations étudiantes ont élu leurs représentants au Fonds de solidarité des initiatives étudiantes.

Le CEVU a entendu une information sur l'évaluation des enseignements.

Le CEVU a approuvé :

- les comptes-rendus des réunions de la commission d'aide à l'inscription des 19 septembre et 10 octobre 2013 ;
- des créations de licences professionnelles ;
- des modifications des modalités de contrôle des connaissances en 4^e, 5^e et 6^e années de pharmacie ;
- une convention avec les Universités de Poitiers et Limoges ;
- des conventions de relations internationales avec
 - o l'Université Laval du Québec (Canada) ;
 - o l'Université Windsor de l'Ontario (Canada) ;
 - o Simon Fraser University (Canada) ;
 - o The Wyoming University (Etats-Unis)
 - o l'Université Ricardo Palma de Lima (Pérou);
 - o VIT University de Chennai (Inde) ;
 - o l'Université de Madras (Inde) ;
 - o l'Université Abomey-Calavi (Bénin).

Le Conseil approuve par 16 voix pour et 2 abstentions les propositions ayant reçu un avis favorable du CEVU du 17 octobre 2013.

Recherche, Ecoles doctorales & Valorisation

Compte rendu du Conseil scientifique du 15 octobre 2013

M. Lesigne présente le compte rendu (cf. P.J.) du Conseil scientifique (CS).

Le CS a entendu la présentation du projet d'équipe universitaire émergente « Education Ethique Santé » porté par trois professeurs de l'UFR arts et sciences humaines et de l'UFR médecine. Le thème de ce projet porte sur « le travailler ensemble et prendre soin ». Cette thématique relève d'une articulation entre plusieurs champs disciplinaires, dont la santé et les sciences de l'éducation. Il s'agit d'une conception élargie du prendre soin, et de l'étude pratique et théorique de cette activité.

Le CS a approuvé la création pour les quatre ans restant du contrat avec l'Etat.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la création de l'équipe de recherche émergente « Education Ethique Santé », ainsi que l'attribution à cette équipe du poste n°156 de maître de conférences en 70^e section (sciences de l'éducation) avec le profil « Pédagogie de l'alternance, formation d'adulte ».

Mme Cornu-Bernot se réjouit de cette création. Il existe une vraie dynamique entre les collègues des sciences de l'éducation, de médecine générale et de santé publique. Cela doit permettre de développer un projet très intéressant

Le CS a examiné les réponses à son appel à projet « Colloques 2014 ».

Le CS a approuvé :

- l'attribution d'une somme de 20 000 € pour aider les équipes à rémunérer leurs stagiaires de M2 recherche ;
- la répartition des décharges d'enseignement ;
- la répartition du budget 2014 ;
- l'utilisation du préciput ANR.

Le Conseil approuve à l'unanimité les propositions ayant reçu un avis favorable du CS du 15 octobre 2013.

Ressources humaines

1 - Missions des assistants de prévention

M. le Directeur général des services présente la lettre de mission des assistants de prévention (cf. P.J.). Suite à la parution du décret n° 2011-774 du 28 juin 2011 relatif à l'hygiène et la sécurité, des assistants de prévention ont été nommés pour remplacer les anciens agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO). Ces assistants de prévention assistent le chef de service dans la démarche d'évaluation des risques et sont chargés de mettre en place une politique de prévention.

Pour assurer ces missions nouvelles, il a été décidé de leur accorder du temps pour l'exercice de leurs fonctions. Ce temps varie entre 5 et 20% selon l'importance du laboratoire ou du service. Par ailleurs, une prime d'un montant de 400 € par an pour les catégories C, de 300 € par an pour les catégories B, et de 200 € par an pour les catégories A (BIATSS et enseignants-chercheurs) sera attribuée à compter du 1^{er} janvier 2014. Le versement de cette prime est néanmoins subordonné à la production de différents documents visés en annexe de la lettre de mission.

Le conseil approuve à l'unanimité ces propositions

2 – Le cadre de travail des animaleries.

M. le Directeur général des services indique que le décret n° 2013-118 du 1^{er} février 2013 relatif à la protection des animaux utilisés à des fins scientifiques nécessite d'adapter le cadre de travail des animaleries (cf. P. J.). Ainsi, il impose de créer une structure chargée du bien-être des animaux, de nommer un vétérinaire référent et enfin d'assurer des astreintes pour nourrir et vérifier l'état de santé des animaux quotidiennement, week-end et jours fériés compris. Pour assurer ces astreintes, il est proposé d'attribuer une prime d'un montant de 200 € par week-end, dans la limite de 8 heures de travail.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité ces propositions.

Affaires juridiques

Convention du GIP UNF3S

M. le Président indique que les dispositions de la convention du GIP « Université numérique francophone des Sciences de la Santé et du Sport » (UNF3S) ont été modifiées et que la convention (cf. P. J.) doit donc être de nouveau adoptée par chaque établissement membre du GIP. Les modifications n'ont pas appelé d'observations de la part des UFR concernées.

Le Conseil approuve à l'unanimité la convention du GIP UNF3S.

*

Questions diverses

1 – Expérimentation concernant les formations de médecine, pharmacie, odontologie et maïeutique (PACES)

M. le Président rappelle que la loi sur l'enseignement supérieur et la recherche autorise l'expérimentation en PACES. La PACES est un concours qui sélectionne des candidats dont on sait qu'ils sont tous titulaires du baccalauréat S et qu'ils partagent, pour la plupart, une commune origine sociale, mais qui ne garantit aucunement que les lauréats possèdent les qualités requises pour exercer une profession de santé. Il est regrettable de ne pas avoir un corps médical plus diversifié dans son recrutement. Enfin, le concours est très sélectif, mais à la différence des écoles d'ingénieurs ou de commerce où les candidats malheureux aux grandes écoles se rabattent sur des écoles moins prestigieuses, en PACES c'est le succès ou l'échec. Il en résulte que de nombreux candidats de bon niveau se retrouvent en échec, souvent au bout de deux ans, ce qui constitue un gâchis social. Il appuie donc pleinement le projet visant à lutter contre les défauts de la PACES.

M. le Président présente le cahier des charges pour l'expérimentation concernant les formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique (cf. P. J.). Il s'agit d'une expérimentation, pour 4 ans, d'un projet destiné à accueillir des étudiants de médecine avec des profils différents. Il s'agit également de limiter l'échec en PACES en offrant très rapidement des passerelles aux étudiants qui n'auraient pas le niveau pour suivre l'année de PACES.

La proposition présentée a été élaborée par l'UFR de médecine, l'UFR des sciences pharmaceutiques et l'UFR des sciences et techniques. Les étudiants inscrits en PACES feront un premier semestre court de 8 semaines. A l'issue de ces 8 semaines, un examen sera organisé. On retiendra un nombre d'étudiants correspondant à 2,5 fois le numérus clausus qui pourront poursuivre leur année de PACES. Pour ceux qui échoueront à l'issue de ces 8 semaines, certains pourront poursuivre leur formation dans d'autres filières. Pour ceux qui le souhaitent, ils pourront s'orienter vers le nouveau parcours biologie-santé. Les étudiants de cette filière pourront rentrer en 2^e année d'études de santé, sous réserve d'obtenir une mention « très bien » en L2 de biologie ou une mention « bien » en L3 de biologie, et d'avoir validé des modules Santé et un stage en établissement sanitaire et social. Le nombre de places offertes à ces étudiants pour accéder à la 2^e année des études de santé sera limité à 15 % du nombre total de places en 2^{ème} année.

M. le Président souhaite que cette expérimentation ne débute qu'au 1^{er} septembre 2015.

Mme Bénard fait observer que la biologie produit déjà trop de diplômés en France. Toutefois, elle souligne que la double compétence médecine-biologie est courante aux Etats-Unis où c'est une filière d'excellence, et qu'il existe en France une filière de ce type à l'Ecole normale supérieure.

Mme Alazard se réjouit de ce projet, mais s'interroge sur l'aptitude des candidats de la licence de biologie à obtenir les mentions exigées pour réintégrer les études de santé.

M. Fabbri indique que l'obtention de la mention « très bien » en 2^e année est plus difficile que celle de la mention « bien » en 3^e année.

M. le Président précise que la passerelle est prévue pour 60 étudiants, 30 en 2^e année et 30 en 3^e année, avec réversion possible des places qui n'auraient pu être pourvues de la 2^e sur la 3^e année et réciproquement.

M. Desmet s'interroge sur le coût de cette formation.

M. le Président précise que cette année, qui ne sera pas la 1^{ère} année de licence de biologie, sera assurée par des PU-PH de médecine et de pharmacie, dont on sait qu'ils n'ont pas de service statutaire.

Le Conseil approuve à l'unanimité le projet d'expérimentation PACES.

2 – Conseils de l'Ecole supérieure du professorat et de l'éducation

M. le Président propose au Conseil de désigner ses représentants au sein des conseils de l'Espé.

Pour le Conseil d'école, il propose :

➤ Personnalités désignées par l'Université :

- Mme Elsa ANSELMINI
- M. Olivier CARRILLO
- Mme Sandrine DALLET-CHOISY
- M. Roger FONTAINE
-

➤ Personnalités extérieures proposées au Recteur par l'Université :

- M. Romuald BONE
- M. Gérald CHAIX
- Mme Cécile GOÏ
- Mme Danièle HOUVERT

Pour le Conseil d'orientation scientifique et pédagogique, il propose :

➤ Personnalités désignées par l'Université :

- M. Stéphane BLARDAT
- Mme Laurence CORNU-BERNOT
- Mme Maria ENRIQUEZ

-
-
-

Mme Patricia FRESNEAU
M. Jean-Marc HOUPERT
Mme Bénédicte MONTIGNY

3 – Transformation du poste n°1067.

M. le Président demande la transformation du poste de professeur n°1067. Ce poste est actuellement occupé par M. Daniel Antier, qui est par ailleurs praticien hospitalier. L'objectif est de transformer ce poste en poste de professeur des universités-praticien hospitalier de pharmacie. M. Antier restera sur ce poste avec un nouveau statut.

Le Conseil approuve à l'unanimité la transformation du poste n°1067.

*

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 17 h 45.

A Tours, le 12 novembre 2013

Le Président,

Loïc VAILLANT

P. J. : 9.